

Programme Formation Déontologie des Professionnels de l'Immobilier V1-2402

La déontologie en immobilier concerne l'ensemble des règles et principes éthiques qui guident la conduite professionnelle des acteurs du secteur immobilier. Ces règles visent à assurer que les professionnels agissent avec intégrité, honnêteté, et dans le meilleur intérêt de leurs clients.

Public

Tous professionnels de l'immobilier

Compétences pré requises

Aucune

Délais et modalités d'Accès

L'accès a nos formations peut être initié par le chef d'entreprise, l'employeur pour un salarié, à l'initiative d'un salarié, par un particulier.

La demande d'inscription à la formation devra se faire un mois avant le début de la prestation

Accessibilité public en situation de handicap

Prise en compte de chaque demande afin de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des prestations de formation aux personnes en situation de handicap. Sur simple demande, une étude de faisabilité sera réalisée, avec le concours si besoin de l'AGEFIPH.

Référent handicap : Céline WOURM Tél: +33 (0)7 67 19 58 16 - cwourm@hotmail.fr

Objectifs

Evolution :

Maîtriser les 12 commandements du présent code et les appliquer au quotidien

Pédagogiques :

Maitriser la portée de ces nouvelles obligations

Etre capable d'adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions

A la fin de la formation, vous saurez :

Appliquer les points essentiels du code de la déontologie immobilière

Plan de formation : Progression Pédagogique

Jour 1, Durée 2h	<ul style="list-style-type: none">• La loi Hoguet• Le code de déontologie
------------------	--

Modalités pédagogiques

Formation en face à face pédagogique en présentiel réel dans vos locaux
Support numérique et exercices du cours pour chaque stagiaire
Théorie et exercices pratiques sur la Déontologie des professionnels de l'immobilier
Formateur expert
Méthodologie active

Validation des Compétences acquises

Quizz pour évaluer les connaissances acquises

Modalités du stage

Durée : 2H
Horaires : 10H00-12H00,
Lieu : Sur site client : **A DEFINIR**
Cout horaire par participant : 50 € net de taxe.
Dates : **A DEFINIR**
Nombre maximal de participants à la formation : 5

Responsable de l'action

Céline WOURM : 07 67 19 58 16

Formateur

Céline WOURM, Formatrice multimédia

Suivi de l'action de formation

Attestation d'assiduité délivrée à l'issue de la formation
Feuille émargement.

Evaluation de l'action

Travaux rendus par le stagiaire :
Quizz pour évaluer les connaissances acquises

Évaluation qualitative de la formation par les stagiaires en fin de parcours d'apprentissage (questionnaire à chaud)

Passerelles et débouchés possibles

Cette formation répond à la législation de la loi Alur qui impose à tout professionnel de l'immobilier de suivre une formation immobilière de 14 heures par an dans le but d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle